

COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME
Réunion du mardi 20 septembre 2022

Présents : MM. Jean Marie Warmé, Lionel Herbet, Alain Leclercq, Antonio Dos Santos. Jean François Debeauvais

Absents excusés : MM. Pierre Lavalard, Régis Patte.

Participe à la réunion : M. Wilfried Leclercq.

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 6 septembre tel que paru sur le site officiel du district.

COUPE DE LA SOMME

La commission homologue les résultats des rencontres du deuxième tour n'ayant pas donné lieu à contestation.

Affaires litigieuses :

- **Match FC Plessier - FC Ailly sur Somme 2, Challenge CRCA, du 11/09/22 :**

Réserves de Plessier sur la qualification et la participation des joueurs d'Ailly, susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure le week-end précédent alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24 h.

Recevables sur la forme,

Sur le fond et après vérification, il s'avère que l'équipe d'Ailly n'était pas en infraction.

Résultat homologué comme suit : FC PLESSIER – FC AILLY SUR SOMME : 0 - 3

Droits mis au débit du FC PLESSIER (30€).

- **Match AS Talmas – AS Saint Sauveur, Challenge CRCA, du 11/09/22 :**

Réserves techniques de l'AS Talmas :

La commission lit le rapport envoyé par l'arbitre qui précise que la réserve a été faite après le match.

La commission dit la réserve technique irrecevable en la forme car non conforme aux dispositions prévues à l'article 146 des RG de la FFF.

La commission homologue le résultat du match acquis sur le terrain :

AS TALMAS – AS ST SAUVEUR : 2 - 4

Droits mis au débit de l'AS TALMAS (30€).

- **Match AS Prouzel – US Cartigny, Challenge du District du 11/09/22 :**

Réclamation de l'AS Prouzel sur la participation de trois joueurs mutés hors période alors que seuls 2 maximum sont autorisés.

Recevable en la forme,

Sur le fond, il s'avère que l'US Cartigny a fait participer les 3 joueurs suivant Sucaud Christophe, Dryhylyez Boulongne Steven et Hagard Rémy qui sont tous les 3 mutés hors période.

La commission donne match perdu par pénalité à l'US CARTIGNY sur le score de 3 à 0.

Amende de 50€ à l'US CARTIGNY.

S'agissant d'un match de coupe, conformément à l'article 187.1, l'AS PROUZEL est déclaré vainqueur.

Droits au débit de l'US Cartigny (30€).

- **Match FC Mareuil Caubert (2) – US Friville Escarbotin (2), Challenge du District, du 11/09/22 :**

La commission n'a pas reçu de feuille de match mais seulement une feuille blanche, sans composition des équipes sur laquelle est inscrit le score avec signature des deux clubs.

Conformément à l'article 86 des Règlements Particuliers de la Ligue, qui précise que le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier, la commission donne match perdu par pénalité au FC Mareuil Caubert sur le score de 3 à 0.

Amende de 50 euros.

Forfaits, amende 96€ :

Application de l'article 11 du Règlements des coupes de la Somme Seniors,

- 1) Pour les premiers tours : 2 fois le montant de l'engagement en Coupe jusqu'aux 1/16^{ème} de finale

AS VALINES, Challenge CRCA du 04/09/22

JS BOURSEVILLE, Challenge CRCA du 04/09/22

FC RUE LE CROTOY 2, Challenge du DSF, du 11/09/22

AMIENS RIF 2, Challenge du DSF, du 11/09/22

US ROQUIERES 2, Challenge du DSF, du 11/09/22

CHALLENGE CREDIT AGRICOLE

Sont exempts de ce tour : Les clubs qualifiés en Coupe de France ainsi qu'en Coupe de la LFHF.

Tirage des rencontres du 3^{ème} tour qui auront lieu le dimanche 25 septembre à 15 heures sur le terrain du premier nommé :

FC Hombleux – FC Ailly sur Somme 2

AS Cerisy Gailly - Rif Amiens

Amiens PFC – SC Conty Loeuilly

FC Fouilloy – AS Villers Bretonneux

ES Sainte Emilie – OL Le Hamel

ES Sains Saint Fuscien - Olympique Amiénois

RC Salouel – CSA Amiens Montières

SC Boves – AS Glisy

FR Englebelmer – AAE Chaulnes

ES Licourt – F Dreuil

Albert USO - Amiens FC Porto 2

FR Ailly sur Noye – US Ham

AS Vismes au Val - ES des 2 vallées

AS Maisnières – US Friville Escarbotin

US Bouillancourt - US Nibas Fressenneville

OL Eaucourt – OL Belloy sur Somme

RC Doullens - FC Oisemont

JS Cambron – ES Chepy

AS Namps Maisnil – CS Crécy en Ponthieu

AS Saint Sauveur - AS 2 A

RC Fienvillers - Templiers Oisemont

US Flesselles – US Neuilly l'Hôpital

Auxiloise – FC Saint Riquier

FRS Millencourt – AS Picquigny

Abbeville SC 2 – FC Mareuil Caubert

Un arbitre par rencontre

Frais d'arbitrage à la charge du club recevant

CHALLENGE DU DISTRICT

Tirage des rencontres du deuxième tour et qui se joueront le dimanche 25 septembre à 15 heures sur le terrain du premier nommé :

US Quend – US Lignières Chatelain
US Friville Escarbotin (2) – A2LC Longpré
RC Doullens 2 - ES Chepy 2 (coup d'envoi à 12 heures)
SC Conty Loeuilly 2 – OL Molliens Dreuil
Abbeville Menchecourt – AS Gamaches 2
ES Le Titre Sailly – FC Saint Valery 2
AS Talmas – AS Saint Sauveur 2
L'Etoile Avenir - AS 2 A 2
US Bethencourt – SC Pont Rémy
ES Harondel - US Béthencourt 2
Amiens Montières 2- SC Flixecourt
AC Mers - AC Amiens 3
Auxiloise 2 – AS Gamaches 3 (coup d'envoi à 12 heures)
CAFC Péronne 2 – US Hangest en Santerre
OL Monchy Lagache – ESC Longueau 2
AS Domart sur la Luce – FC Plessier Rozainvillers
US Daours – JS Quevauvillers/SC Conty
ASFR Ribemont – ES Roye Damery
ASM Rivery - Amiens R C 2
FC La Montoye 2 - AS Pays Neslois 2 (coup d'envoi 12 heures)
Albert USOAAS 3 - Amiens FC (coup d'envoi à 12 heures)
ES Cagny – US Marcelcave
Templiers Oisemont 2 - AS Querrieu 1
Salouel RC 2 – AAE Chaulnes 2 (coup d'envoi 12 heures)
US Marcheipot - Amiens AF
AS Davenescourt – Amiens ES Pigeonnier
SC Moreuil 2 - FC Blangy Tronville (coup d'envoi à 12 heures)
Exempt : ASIC Bouttencourt

Un arbitre par rencontre

Frais d'arbitrage à régler par le club recevant.

CRITERIUM DES VETERANS

La commission enregistre 25 clubs engagés.

Tirage des rencontres comptant pour le premier tour du Challenge Marquette et qui auront lieu le dimanche 2 octobre 2022 à 10 heures.

Amiens AF – ES Vers sur Selle
Auxiloise – ES Le Titre
AC Montdidier – AS Querrieu
SC Boves – Amiens FC Porto
RC Salouel – ES Sains Saint Fuscien
US Daours - Olympique Amiénois
Amiens SIP - ES 2 Vallées
SC Conty Loeuilly – ES Cagny
RC Amiénois - Amiens AC

FC Saint Riquier – US Flesselles
Templiers Oisemont – US Camon
FC Ailly sur Somme - Amiens Rif
Exempt: Albert USOAAS

Prochaine réunion sur convocation

Le président de séance : Alain LECLERCQ

Le secrétaire de séance : Lionel HERBET